

Les caisses Provita et Sanatop augmenteront leurs tarifs de primes au 1^{er} juillet 2010

Des hausses injustifiées pour le Conseil d'Etat

Les caisses-maladie Provita et Sanatop augmenteront leurs tarifs de primes de l'assurance obligatoire des soins au 1^{er} juillet 2010. Dans le canton de Neuchâtel, ce sont environ 160 assurés qui sont concernés par cette augmentation. Le Conseil d'Etat déplore fortement ces hausses.

Sollicité par le Département de la santé et des affaires sociales, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a confirmé des augmentations de tarifs de primes de l'ordre de 11,01% pour la caisse Provita et de 8,61% pour la caisse Sanatop (primes adultes dès 26 ans, franchise de base avec risque accident). Dans le canton de Neuchâtel, quelque 160 assurés sont concernés par ces augmentations, qui interviendront au 1^{er} juillet 2010.

Le Conseil d'Etat déplore fortement ces hausses, ce d'autant plus qu'aucune augmentation des coûts à la charge de l'assurance-maladie obligatoire des soins n'est prévue pour l'année 2010 dans le canton. Il relève que les réserves des assureurs pour le canton de Neuchâtel se sont situées à 25,4% des primes en 2009 et devraient représenter environ 25% des primes pour l'année 2010 (extrapolation), soit bien au-dessus des exigences légales (de 11,3%).

Considérant ces indicateurs relatifs à l'évolution des coûts et à l'état des réserves des assureurs, le Conseil d'Etat estime qu'il n'existe aucune justification à une hausse des primes d'assurance-maladie dans le canton de Neuchâtel en cours d'année.

Pour rappel, les personnes concernées auront, dès la communication de la nouvelle prime, la possibilité de changer d'assureurs pour la fin du mois qui précède le début de la validité de la nouvelle prime, moyennant un préavis d'un mois. L'Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) se tient à disposition pour toute information complémentaire à ce sujet.

**Pour de plus amples renseignements:
Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.**

Neuchâtel, le 4 mai 2010